

## Contrée de Sierre - événements

1302		Première mention de la commune de Sierre Arbitrage de l'évêque de Sion dans un litige entre les communes de Sierre et de Granges au sujet de la limite entre leurs pâturages en plaine
1351		Les gens de la Contrée élisent leurs représentants.
1352		1 <sup>ère</sup> mention d'un 'dizain' valaisan : celui de Sierre
1357		Les habitants de la Contrée de Sierre condamnés à payer 400 florins au compte de Savoie pour avoir assiégé le château de Granges
1360		Sentence de l'évêque ayant trait aux pâturages à l'Est de la Raspille auxquels prétendent ceux de la commune de Loèche : le curé de Sierre et certains paroissiens de Laques sont confirmés dans leur possession des alpages de Miribel, du Plan, de Blettey, de Mayenchet et de Chattogny
1434		Destruction d'un bisse de la Contrée et occupation d'alpages sierrois par les gens de Salquenen, Varone et Loèche : le bailli impose aux parties une convention provisoire.
1434 (juillet)		Début d'un procès entre la Contrée (Miège et Cordona non compris) et les communes de Salquenen et Varone au sujet du bisse construit par les Sierrois sur un affluent de la Raspille.
1435		Partage des eaux de la Raspille entre Varone, Salquenen et Miège.
1444	MOLLENS	La commune de Mollens achète un terrain pour construire une chapelle au village.
1448		La Contrée de Sierre reconnaît tenir des droits sur le pont de Sierre.
1457		Règlements de la commune de Randogne faisant suite à un règlement de la Contrée.
1467		Sentence dans un litige entre Miège et Salquenen sur l'usage de l'eau de la Raspille après la saison des arrosages.
1469		Sentence dans un litige entre Salquenen et Miège sur la prise d'eau du bisse inférieur de Salquenen.
1473		Sentence dans un litige entre la Contrée et Varone sur leur droit de pâture en certains endroits au-dessus de Cordona.
		Assemblée des hommes de la Contrée, Lens, Granges, Grône et Vercorin décidant que le châtelain ne sera élu que pour un an et son mandat renouvelable deux fois.
1483		Procès au sujet du lac de Bella Le entre la Contrée (sans Miège et Cordona), d'une part, et Salquenen et Varone, d'autre part.

1484		L'évêque concède à la commune de Plan-Sierre le droit de séquestrer du bétail aux marchands qui refuseraient de payer le péage du pont.
1485->1490		Procès entre la Contrée (Miège et Cordona exceptés) et les communes de Salquenen et Varone au sujet de leurs droits à l'eau de la Raspille.
1490		Sentence sur le partage de l'eau de la Raspille entre la Contrée et les communes de Salquenen et de Varone.
1537		Actes d'un procès entre le tiers de Plan-Sierre et le tiers supérieur au sujet du pont.
1551		Partage de certains biens communs entre les tiers de la Contrée.
1557		Arbitrage d'un litige entre Salquenen, Varone, d'un part et des particuliers de Miège et Cordona.
1559		Sentence dans un procès entre les 2 tiers supérieurs et Plan-Sierre au sujet d'une île sous Géronde.
1560		Sentence dans un litige entre la Contrée, Salquenen et Varone, d'une part, et Miège, d'autre pas, sur le paiement des travaux effectués au petit lac de Bella Le d'Outanna.
1560		Sentence dans un litige entre la Contrée, Chalais et Chippis au sujet d'une île sous Géronde.
1561		Sentence dans un litige entre les meuniers de la Sinièse et ceux de Monderèche.
1561		La Contrée ou paroisse de Laques cède à Cordona et aux utilisateurs de l'eau de la Posaz un pâturage partagé avec Varone.
1563		Construction en pierre du pont du Rhône à Sierre.
1563		Accord entre la Contrée et Salquenen et Varone sur le partage des eaux de la Raspille.
1578		Règlement de la commune de Randogne.
1582->1583	VALAIS	Grande épidémie de peste : environ 8'000 personnes en meurent dans les dizains de Sierre et de Sion
1582		La Contrée achète la charge de sautier.
1585		Convention entre les communes de Cordona et de Varone sur les coupes de bois dans la forêt de Cordona.
1592	CORDONA	Interdiction aux habitants de Cordona et s'absenter sans l'autorisation de vidomne ou du métral de Cordona.
1597		Les procureurs des 3 tiers fixent le mode de partage de l'eau coulant dans la Raspille.
1598		Litige entre la Contrée et un particulier de Lens au sujet de la clôture d'un marais ; finalement, devant la population réunie au cimetière de Laques, le particulier admet d'enlever la clôture et de laisser ce marais en pâturage.
1597 août -> 1598 nov.		La Contrée est envoyée au possession réelle de l'eau du mont jusqu'au Rhône, après que l'on a interdit de 'la mettre en la guarra'.

1599		Accord entre les 2 tiers supérieurs et le tiers inférieur : les tiers supérieurs cèdent la Forêt Noire au dus du Rhône contre la charge d'entretenir le pont construire par ceux de Plan-Sierre en pierre, si les forêts sont partagées, les pâturages restent communs.
1602->1603		La Contrée fait interdire la vente de l'eau hors de son territoire et la jouissance des biens communs à ceux qui ne participent pas aux corvées.
1604-1606		Plan-Sierre fait interdire aux non-communiens de la Contrée de vendre des denrées alimentaires.
1608		Convention à la suite d'un litige entre la Contrée et un particulier qui s'était emparé de 4 parcelles de biens communs.
1608		Litige entre la Contrée et Varone relatif à des mélèzes dans la juridiction de Cordona.
vers 1609		Sentence sur les limites en la juridiction de Cordona et Anchettes-Allaman et celle de la Contrée.
1609		Partage entre Plan-Sierre et Venthône pour le maintien du bisse de Planige.
1617		Sentence entre Miège et Cordona : les gens de Cordona tenant feu à Miège payeront ½ pot de vin par peur de vigne en plus du salaire ordinaire des gardes, ils sont exemptés de l'entretien de l'eau et des torrents.
1619		Acquisition de la 'gura' par les gardes de Mollens, Venthône et Monderèche sur Plan-Sierre.
1620	SIERRE	La commune de Plan-Sierre se donne une maison de commune.
1620		Accord entre le tiers inférieur et les 2 tiers supérieurs sur l'entretien d'une partie des digues.
1624	VEYRAS	La commune de Veyras acquiert une maison.
1626		Accord entre Cordona et Miège suite à une coupe d'arbre dans la forêt de Zampudo mise à ban en faveur du grand bisse de Miège.
1627		Premier décret de défense en faveur de Cordona sur les eaux et la coupe dans la forêt de Cordona.
1629 août-déc.	VALAIS	Epidémie de peste dans la Contrée.
1635		Sentence du bailli dans un litige entre la Contrée et Anniviers qui devra payer 300 livres pour les dégâts des inondations de la Navisence et du Rhône.
1640		Le Rhône déborde et détruit le pont de Sierre.
1642		Accord entre les 2 tiers supérieurs au sujet des chemins que chaque commune doit entretenir.
1649		Interdiction aux habitants de la juridiction de Cordona et d'Anchettes-Allaman de quitter cette juridiction sans autorisation.
1649		Partage de Tsa Bonna et délimitation entre Lens et la Contrée.
1652		Condamnation à une amende des gardes de Salquenen pour avoir modifié la mesure de l'eau prélevée par leur bisse.

1656		Protestation de la Contrée et de Lens contre les digues transversales construites par Chippis.
1657		Sentence dans un litige entre Cordona et le reste de la Contrée au sujet de la forêt entre la Pauja et l'Arnova : Cordona obtient la coupe dans cette forêt, mais cède sa part en Fontaine Froide.
1660		L'évêque autorise la fondation de la paroisse de Venthône et le transfert à cette paroisse des biens et revenus de la paroisse de Musot.
1666		Le pont du Rhône à Sierre est emporté.
1670-1671		Sentence ordonnant que Mollens et Cordona forment un même quart.
1671		Le Conseil de la Contrée décide que l'eau partagée par Plan-Sierre, Venthône et Mollens soit en ban le jour de la St-Georges.
1673		Décret de la Diète au sujet du différend entre la Contrée et les autres communes du dizain sur la reconstruction du pont : Anniviers devra fournir 2'000 journées de travail et participer à l'entretien du pont de Chippis et du chemin entre ce pont et la limite avec le dizain de Loèche.
1674		Par décret de la Diète : la Contrée chargée de la reconstruction de l'entretien du pont ; Anniviers et Lens tenus de participer à cette reconstruction.
1675		Convention entre la Contrée et St-Luc au sujet du pont.
1681		Convention entre la Contrée et Chippis au sujet du pont.
1683		Union de Mollens et Cordona en un quart ou demi-tiers.
1686		Acte d'union de Veyras et de Miège.
1690		Accord entre les 4 quarts des 2 tiers supérieurs contre Plan-Sierre concernant le sel, la réception des communiers.
1691		Sentence dans un litige entre les 2 tiers supérieurs et Plan-Sierre au sujet de l'élection du grand-châtelain, de la réception d'Elie Courten, etc.
1693		Sentence favorable à la Contrée dans un litige avec Chippis au sujet des digues du Rhône.
1695		La Diète admet la protestation de la Contrée sur l'impossibilité de construire de nouvelles digues, si le Rhône venait à détruire celles qui avaient été construites à grands frais.
1696		Sentence attribuant la garde du bisse de la Zina à la commune de Veyras.
1700		Anniviers s'engage à payer 20 écus à la Contrée pour la défection aux travaux sur les bisses les années précédentes.
1704		Accord entre les 3 tiers de la Contrée au sujet des digues du Rhône.

1708		Les gens de Cordona et d'Anchettes-Allaman boycottent la cérémonie d'entrée en fonction du vidomme de Cordona.
1712		Anchettes-Allaman : révolte des paysans qui renversent et brûlent la potence, le banc du juge.
1713		Le co-vidomme de Sierre, Pierre-Joseph de Monthey, donne à la commune de Plan-Sierre ses droits de vidomme sur le tiers de Plan-Sierre.
1714		Le co-vidomme de Sierre, Pierre-Christian-Laurent de Monthey, vend aux 2 tiers supérieurs de la Contrée ses droits de vidomme sur leurs territoires, mais se réserve les juridictions de Bernunes nord et de Musot.
1729		Pierre-Joseph de Monthey vend la seigneurie de Musot et ce qui reste de celle de Bernunes aux communes de Randogne, Venthône et Veyras.
1751		Devant la Diète, la Contrée expose qu'elle n'est pas en mesure d'entretien seule le pont.
1757		La Diète ordonne que les 2 tiers extérieurs du dizain contribuent à l'entretien du pont, que la Contrée ouvre la route qui passe par Chippis en été et fasse un pont d'hiver pour les vendanges.
1758		Transaction entre les 2 tiers supérieurs de la Contrée et Plan-Sierre relative au pont, aux pâturages communs, aux digues, aux ressortissants des 2 tiers supérieur habitant Plan-Sierre.
1760		Convention entre Venthône et le tiers supérieur au sujet de l'admission de nouveaux communiens.
1763		Sentence de la Diète exemptant les 2 tiers extérieurs du dizain de l'entretien du pont sauf pour le mélèze que doit fournir Anniviers chaque année.
1764		Délimitation au Clavan entre Lens et la Contrée.
1770		A Bluche, les tenanciers de la Contrée accordent des droits d'eau supplémentaires aux tenanciers de Montana qui possèdent des biens sur ce territoire.
1773		Procès entre Veyras et des tenanciers anniviards au sujet de l'entretien des bisses.
1774		Convention entre le tiers de Plan-Sierre et la commune de Venthône sur la répartition de l'eau en hiver entre les meuniers de la Sinièse et ceux de la Monderèche.
1776		Transaction entre la commune de Plan-Sierre et celles de Randogne, Venthône et Veyras au sujet de la juridiction au lieu-dit le Moulin du Trou.
1776		Révision du règlement de la Contrée.
1783		Les 2 tiers supérieurs amodient le droit de rivage de vannet à Plan-Sierre.
1783		Convention entre Randogne et Montana (mais engageant la Contrée) sur les prés à Bluche acquis par la commune de Montana dont une partie pourra être pâturée par ceux de la Contrée dès le 8 septembre.
1783		Délimitation entre Randogne et Venthône au lieu-dit Rhon.

1784		Convention entre les consorts de Montana et ceux de Loc et de Bluche au sujet de la répartition des eaux des bisses.
1787		Délimitation entre les 2 tiers supérieurs et Venthône.
1788		Projet de partage des forêts communes entre les 2 tiers supérieurs.
1793		Accord sur la séparation complète de la paroisse de Miège et celle de Laques.
1795		Révision des règlements de la Contrée.
1795		Litige entre Plan-Sierre et les 2 tiers supérieurs au sujet de la construction du pont du Rhône.
1796		Accord entre Plan-Sierre et les 2 tiers supérieurs au sujet de l'entretien du pont, du droit de rivage, de la forêt pour le pont et les digues, du bois des îles au-dessus du vieux pont.
1800		Transaction entre les communiens de Mollens résidant à l'ouest de la Sinièse et ceux résidants à Miège, ces derniers se retirant de la commune de Mollens.
1823		Transaction entre les 2 tiers supérieurs et le tiers inférieur : les grands communiens des 2 tiers supérieurs résidant à Sierre et ayant des biens aux Vieux-Sierre contribueront pour les digues.
1824		Nouvelle rédaction des règlements de la Contrée
1831->1832	VALAIS	Epidémie de choléra : on recense 14 décès dans la paroisse de Venthône.
1837-1838		Litige entre les deux tiers supérieurs et la commune de Sierre au sujet du bois de rivage.
1842 février		Les communes des deux tiers supérieurs s'opposent à la taxation des biens de leurs communiens dans la commune de Sierre : début d'un litige qui se prolongera jusqu'en 1872.
1847		Opposition à ce que la commune de Mollens fixe la répartition de l'eau à Cordona : début du litige
1848		Nouvelle constitution du Canton du Valais
1848		Litige sur la juridiction de Cordona : la commune de Miège annonce qu'elle est partie prenante dans cette affaire contre Mollens.
1848		Nouvelle constitution fédérale suisse
1855		Sentence dans le litige entre les communes de 2 tiers supérieurs et la municipalité de Sierre au sujet de l'entretien des digues sous le Vieux-Sierre : reconnaissance des privilèges fiscaux des grands communiens à Sierre.
1856		Le jugement dans le procès opposant la commune de Mollens à des propriétaires de Cordona et à la commune de Miège.
1858		La municipalité de Sierre demande à racheter les privilèges fiscaux dont jouissent les grands communiens à Sierre.

1859		Rapport d'une commission ayant visité les lieux-dits Asier et Huiton, à la limite entre Lens et la Contrée, pour augmenter les eaux du bisse du Ro.
1863		2 <sup>e</sup> jugement dans le procès opposant la commune de Mollens à des propriétaires de Cordona et à la commune de Miège : reconnaissance des droits de Mollens sur le territoire de Cordona.
1868	VALAIS	Inauguration du chemin de fer à Sierre
1872		Transaction entre les 5 communes des 2 tiers supérieurs, d'une part, les communiens du tiers inférieur et la municipalité de Sierre, d'autre part : les communiens du tiers inférieur renoncent à la plupart de leurs droits dans les 2 tiers supérieurs ; les 5 communes du haut renoncent aux exemptions de taxes communales dont jouissaient leurs communiens à Sierre.
1874		Nouvelle constitution du Canton du Valais
1881		Règlement sur les avoires des grands communiens
1882		Veyras est rattaché à la paroisse de Miège
1898	RANDOGNE	Incendie détruisant en grande partie Randogne
1899-1903		La corporation des 5 communes supérieures de la Contrée vend des terrains et des sources pour des sanatoriums.
1904		Le Conseil d'Etat, à propos d'un recours contre la nomination du président de la Grande Bourgeoisie, démontre que cette corporation est une institution de droit public.
1914		Transaction entre les grands bourgeois des deux tiers supérieurs et ceux du tiers inférieur : annulation de la clause de réciprocité pour la jouissance des avoires grands bourgeoisiaux et rachat des droits de ceux du tiers inférieur sur les alpages à génisses. Cet acte marque la séparation définitive entre Sierre et le reste de l'ancienne grande commune.
1916		Règlement de la Grande Bourgeoisie des cinq communes supérieures de la Contrée de Sierre.
1916		Transaction : les grands bourgeois du tiers inférieurs cèdent tous leurs droits et avoires à la bourgeoisie de Sierre.
1934		Règlement de la Grande Bourgeoisie des cinq communes supérieures de la Contrée de Sierre.

## LEGENDE

	Institutionnel
	Limites
	Bisse, cours d'eau
	Rhône : pont et digues

## DEFINITIONS

AMODIER	Louer à quelqu'un une terre ou une mine moyennant une redevance
COMMUNIER	Ressortissant d'une commune, bourgeois d'une commune, par opposition au simple habitant
DIETE	Conseil réunissant les députés des dizains.
DIZAIN	Groupement de communes, puis dès 1798 district
SAUTIER	Officier subalterne attaché au châtelain de Sierre et qui avait certaines tâches spécifiques
TENANCIER	Celui qui tient un bien-fonds d'un seigneur.
VANNEL	Barrage de piquets fichés dans le lit d'un cours d'eau pour prendre le poisson